



Avenue de la Garenne • du 17 janvier au 1<sup>er</sup> avril 2022

## RENOUVELLEMENT DE VOTRE RÉSEAU D'EAU POTABLE ET RENFORCEMENT DU RÉSEAU D'ASSAINISSEMENT

### POURQUOI CES TRAVAUX ?

Les travaux conduits par les services de la Métropole et réalisés par l'entreprise Sogea permettront :

- de renouveler le réseau d'alimentation en eau potable (allée et avenue de la Garenne) qui est ancien et a connu plusieurs fuites,
- de renforcer le réseau d'assainissement pour lutter contre les débordements dans l'avenue de la Garenne en temps de pluie.

### LE CALENDRIER

Pour permettre la bonne réalisation de ces travaux sur les canalisations, des conditions particulières de circulation et de stationnement seront mises en place dans votre rue, de façon temporaire (sous réserve des conditions climatiques).

#### Du lundi 17 janvier à 8h au vendredi 21 janvier 2022 à 17h

Le stationnement sera interdit avenue de la Garenne, entre le boulevard Jean Jaurès et la rue du Président Robert Schuman. La circulation avenue de la Garenne sera mise en sens unique, du boulevard Jean Jaurès à l'avenue du Général Leclerc.

#### Du lundi 24 janvier à 8h au vendredi 1<sup>er</sup> avril 2022 à 17h

Le stationnement sera interdit :

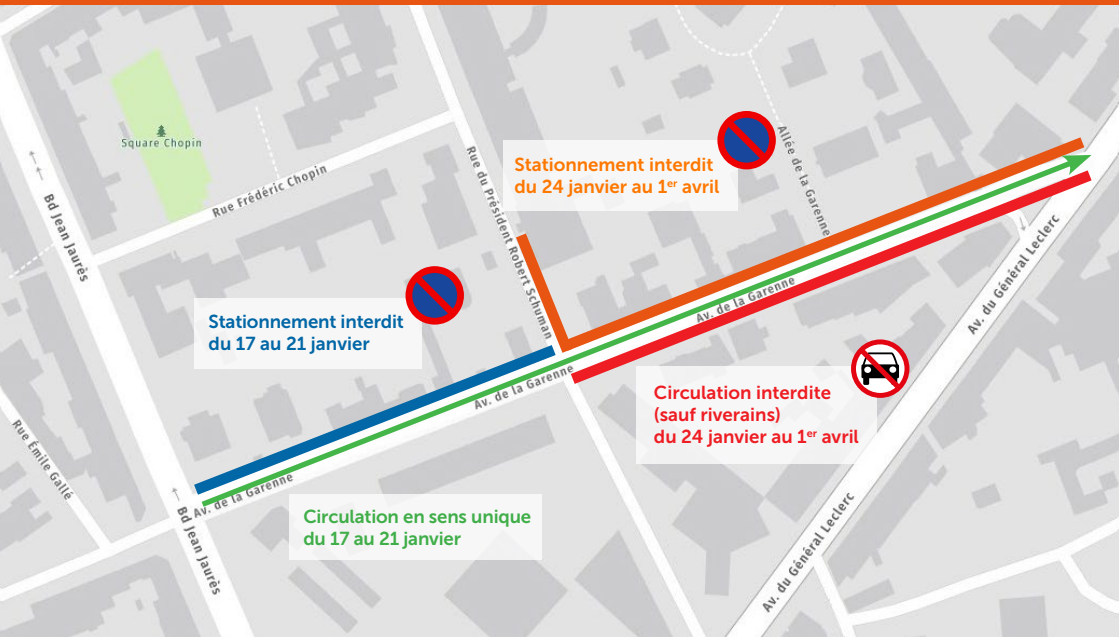
- **avenue de la Garenne**, entre la rue du Président Robert Schuman et l'avenue du Général Leclerc,
- **rue du Président Robert Schuman**, du n° 21 jusqu'à l'avenue de la Garenne.

#### Du lundi 24 janvier à 8h au vendredi 1<sup>er</sup> avril 2022 à 17h

La circulation sera interdite **avenue de la Garenne**, entre la rue du Président Robert Schuman et l'avenue du Général Leclerc sauf accès secours, garages riverains et accès allée de la Garenne.

*Vous habitez ou travaillez à l'endroit concerné par les travaux ?*

*En fonction de l'avancement du chantier, vous pourrez y accéder soit par la rue du Général Balfourier, soit par l'avenue du Général Leclerc.*



## LA MOITIÉ DES TRAVAUX DÉJÀ RÉALISÉS

Afin de minimiser l'impact des travaux, le chantier a été organisé en deux parties. Cette seconde partie, prévue dès le 17 janvier, fait suite à la première partie des travaux qui s'est déroulée en décembre sur la section Jean Jaurès - Schuman de l'avenue de la Garenne et allée de la Garenne.

*La Ville de Nancy et la Métropole du Grand Nancy, conscientes de la gêne occasionnée, vous remercient de votre compréhension.*

### POUR TOUT RENSEIGNEMENT, VOUS POUVEZ CONTACTER :

**Karim KHENANCHA**

Coordination des travaux sur la voirie  
Ville de Nancy  
**06 17 50 25 73**

**Thierry NASIADKA**

Service Étude et travaux hydrauliques  
Métropole du Grand Nancy  
**06 17 71 36 75**

[www.grandnancy.eu](http://www.grandnancy.eu)

